Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 24 Ramadan 1445
3 Avril 2024

N° 40

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **816**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **817**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **820**
Avis aux créanciers..... **825**
Convocations
Sociétés anonymes **827**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SANADETT SICAV..... **832**
Bilan de la Caisse Nationale de Sécurité Sociales (2021-2022)..... **835**
Bilan de la Caisse Nationale de Sécurité Sociales (2020-2021)..... **840**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

La Société Comptoir National du Plastique «CNP»

S.A au Capital de 3 250 000 dinars

Registre National des Entreprises : 0004545 Y

Siège social : Route de Tunis km 6.5 4022 Akouda Sousse

Le conseil d'administration réuni le 21 Mars 2024 porte à la connaissance des souscripteurs des actions nouvelles ce qui suit :

1/ les actions souscrites à titre irréductibles sont au nombre de 39608 d'une valeur nominale de 25 dinars chacune. Ces actions ont été entièrement libérées par leurs souscripteurs.

2/ Les actions souscrites à titre réductible, sont au nombre de 285791.

3/ Les actions restant disponibles après exercice des droits de souscription à titre irréductible, sont au nombre de 170392. Ces actions ont été réparties entre les souscripteurs à titre réductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes. Un tableau détaillé de cette répartition a été déposé au siège de la société et mis à la disposition des actionnaires (Direction Administrative et Financière).

4/ Les souscripteurs visés au paragraphe précédent, qui ont libéré leurs actions souscrites à titre irréductible, sont appelés à libérer les actions auxquelles ils ont droit à titre réductible et qui leur ont été attribuées en application de la règle ci-dessus indiquée, et ce dans un délai de 7 jours, à compter de la publication du présent avis. A cet effet, les souscripteurs sont appelés à :

a) Confirmer leur souscription des actions qui leur sont ainsi attribuées, en signant les bulletins confirmatifs de leur souscription qui sont mis à leur disposition au siège social;

b) Libérer leurs actions, en procédant au paiement intégral de ces actions auprès de la BIAT, agence Sousse Khezama (16) Compte n°089020001632028349 61.

2024S00398SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE TELESERVICES

Société anonyme

Au capital social de 3 045 790 euros (9.806.530,063 dinars tunisiens)

Siège social : 48 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0984713Y

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Montant de l'augmentation du capital social : 30.999.980 Euros (soit 104.829.532,368 Dinars) en numéraire et par conversion de créances certaines, liquides et échues.

Objet social : Centre d'appel.

Durée : 99 ans.

Dépôt du Procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 mars 2024 a été déposé au Registre National des Entreprises le 27 mars 2024 sous le numéro AC01352024.

Nombre d'actions à souscrire : 563 636 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription, dont 400 000 actions par conversion de créances, liquides et échues et 163 636 actions par versement en espèces.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription en numéraire (en espèces) seront versés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque CITIBANK Tunisie, (agence Avenue Jugurtha) sous le numéro (Iban) TN5975000000010022902154.

Valeur nominale des actions à émettre : 55 Euros (soit 185,988 Dinars) chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Délai de souscription : six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2024400769SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 8/02/2024, enregistré à la recette des finances le Bardo le 8/02/2024, numéro de quittance 012136 M, enregistrement numéro 84200622, Monsieur Sassi Marouene titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04803750, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis au n°03 Immeuble 4 Bardo Centre Bardo, destiné à la coiffure et la vente des produits accessoires à Madame Maroua Triki épouse Sdiri titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04742107.

Les oppositions se feront chez Maître Jlizi Jnaina rédactrice du contrat, sise au 6 avenue Habib Bourguiba Bureau A2 le Bardo Tunis, et ce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT.

Une publication de cette annonce a été faite au journal Echourouk le 27/3/2024.

2024T00313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat signé le 22/10/2020 enregistré à la recette des finances des enregistrements des contrats des sociétés à Sousse le 28/11/2022 sous le n°22303345 Quittance n°M003785, STE «Elkaouther», SARL inscrite au registre national des entreprises sous le n°1550114C, et représentée par son gérant Mr Chokri El Akbar, a vendu le Fonds de commerce d'un local situé à l'Av Habib Bourguiba n°1 Ksibet Sousse exploité actuellement pour la vente des produits parfumerie et de beauté à Mme Nadia Baaouani Matricule Fiscal N°1860896V.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds mentionné ci-dessus dans un délai de vingt jours (20 jours) à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal Chourouk le 25/3/2024.

2024S00418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5-3-2024 et enregistré le 6-3-2024 à la recette des finances de Moknine sous le n°24200645 Mr Aymen Bdiri cin n°14007032 a vendu à la Sté resto moknine identifiant unique 1845737Q le fonds de commerce destiné à usage restauration sis à l'avenue Habib Bourguiba Moknine à 100 000 000 d. Les oppositions peuvent être signifiées à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 23-3-2024.

2024S00420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28-12-2023et enregistré le 29-12-2023 à la recette des finances de Monastir sous le n°23209476 Mr Marwen Zlizi cin n°06917555 a vendu à la STE IZI COM identifiant unique 1569752Y le fonds de commerce destiné au service bureautique et vente de matériel informatique sis à la galerie Chaouech cartier Trabelssia Monastir à 5 000 000d. Les oppositions peuvent être signifiées à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk du 24-01-2024.

2024S00421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28-12-2023 et enregistré le 29-12-2023 à la recette des finances de Monastir sous le n°23209475 Mr Mohamed Zlizi cin n°06877000 a vendu à la STE IZI COM identifiant unique 1569752Y le fonds de commerce destiné au service bureautique et vente de matériel informatique sis à la galerie Chaouech cartier Trabelssia Monastir à 5 000 000d. Les oppositions peuvent être signifiées à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 24-01-2024.

2024S00422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 19/3/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 25/3/2024 sous n°24200946 quittance n°M001058. La société «MMF TECHNOLOGIE» Sarl (Identifient Unique N°1654378A) représentée par son gérant Mr Firas Ben Salah ABID, titulaire de la CIN n°08890558 a vendu et cédé à Mr Kamel Ben Khlifa Ben Boujaafar AKID, titulaire de la CIN n°02863278, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce de Téléphone portable et accessoires, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Local n°1 au Rez-de-chaussée de l'immeuble de Mme Mounira Khalfallah sis à l'Avenue Khlifa Karoui Saloul3 A - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à rue Rajeh Ibrahim La Médina Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 29/3/2024.

2024S00423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Slama Samir Avocat demeurant à l'avenue Farhat Hached Sahline, légalisé à la mairie de

SAHLINE en date du 8/3/2024 et enregistré à la Recette de Sahline le 15/03/2024, Mr Seif Allah Bouzaabia titulaire de la CIN n°06853762 a vendu à Madame Selma Belmabrouk titulaire de la CIN n°05345703 le fonds de commerce dont l'activité consiste au commerce général, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sahline.

Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours qui suivront l'avis qui sera publié au journal officiel chez l'acquéreur dont l'adresse est indiquée plus haut.

Cet avis a été publié à la quotidienne Zssahafa du 28/3/2024.

2024S00424FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 12/02/2024 enregistré à la recette des finances par Mhammed Maarouf Sousse, sous le n°24200574, quittance n°28445 le 27/3/2024.

Madame Karima Bent Hachmi Ncir CIN n°09265756 sous matricule fiscal n°1239686 V et sous matricule CNSS n°550297-16 vend à Mr Mahmoud Sahbi Ben Mohamed Ben Gader CIN n°08485167 la totalité du fonds de commerce dans le local sis à la Route Kalaa Sghira Ouad Ghnim Sousse.

Les oppositions seront admises dans un délai de 21 jours à partir de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du local sus-indiqué.

Cet avis a été publié au journal quotidien Echorouk le 27/3/2024.

2024S00425FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 27/3/2024, rédigé par l'huissier de Monastir le Maître Sarra Mouadeb et son accompagnement le Maître Mezri Nouira, enregistré en date du 27/3/2024 à la recette des finances de Monastir sous Quittance n°M024787. Mr Faouzi Ben Kacem Ben Ahmed Sayadi, titulaire de la CIN n°04142581, a cédé à son fils : Mr Achref Ben Faouzi Ben Kacem Sayadi, titulaire de la CIN n°06986950, la totalité du fonds de commerce du local tout commerce, destiné Ecole de formation en coiffure sise à l'avenue Habib Bourguiba n°29 Monastir, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 29/3/2024.

2024S00426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 02/02/2024 enregistré à la Recette des Finances Hammam Sousse le 19/3/2024 sous le n°24201910 n° de quittance M037960. La Société HIGH SQUARE représentée par son représentant légal RNE n°N1547785, domiciliée au Boulevard 14 Janvier Hammam Sousse, a vendu à Mr AKAYCHI Ahmed, CIN n°08927189 du 13/12/2019, demeurant à Rue Chahrour Narjes 1 Kantaoui Sousse, le fonds de commerce avec la totalité de ses éléments corporels et incorporels lui appartenant exploité actuellement dans le commerce de Salon de thé et café de catégorie 1 pizzeria crêperie et sandwich exploité sous la dénomination «HIGH SQUARE», sis au Boulevard 14 Janvier Kantaoui Hammam Sousse.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de Maître Ghazi Ben Othman Avocat à son cabinet sis à Rue des Martyrs Sousse.

Cet avis a été publié au journal La Presse n°29.219 page 11 et Essahafa n°10834 page 19 du 26/3/2024.

2024S00428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/3/2024 enregistré à la recette des finances la Goulette le 19/3/2024 sous le n°24202378 quittance n°40196 Madame Fatma Chebli a cédé à monsieur Mohamed Nabil Hajjem le fonds de commerce sis à la parcelle A du local C1 sis à la résidence Afrane cité les oasis rue Cheikh Mohamed Naifer Ain Zaghouan Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Fatma Belghith Avocat sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce est parue dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 23/3/2024.

2024400739FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 25/3/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 26/3/2024 sous n°24201738 quittance n°M038495 rédigé par Maître Thameur Bargui l'avocat à la cour de cassation rue 18 janvier Grombalia CIN n°05130901, SOCIETE AYACHI FRERES inscrite au RNE sous n°1151539D Siège social sis à Hadhba Grombalia a vendu à la SOCIETE AYACHI SANITAIRE inscrite au RNE sous n°1624253W, siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba Grombalia la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue de la République Akouda exploité dans l'activité de l'exposition et la vente des produits céramiques et sanitaires avec tous ses éléments corporels et incorporels à un prix global de 50 000,000 DT

Les oppositions doivent être faites au siège de l'acheteur sis à l'Avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 29/3/2024.

2024400745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé en date du 15 mars 2024 et enregistré à la recette des finances de Route de

Tunis, Sfax, en date du 22 mars 2024, sous le numéro d'enregistrement 24201323, quittance n°M036356, la Société NEW MEUBLE MODERNE, société à responsabilité limitée, au capital social de 50.000 DT, dont le siège social est sis à l'Avenue du 5 août, Immeuble Neifar, 3000 Sfax, Tunisie, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique 1456709 V, a vendu le fonds de commerce consistant en un point de vente de meubles et accessoires de cuisine et de salle de bains, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à l'Immeuble Neifar, Avenue du 5 août, 3000 Sfax, Tunisie, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique 1456709 V, au profit de la Société PROMOCUISINE, société à responsabilité limitée au capital social de 1.797.000 DT, dont le siège social est sis à la Zone Industrielle El Mazraa, 8024 Tazarka, Nabeul, Tunisie, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique 0840123 K.

Les éventuelles oppositions peuvent être formées dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse suivante : Chez Maître Amel AYADI, Avocate, dont le cabinet est sis à la Rue Abou Kacem Chebbi, Immeuble Alyssa Centre, escalier B, 4ème étage, Appartement 401, 3000 Sfax, Tunisie.

Le présent extrait a été publié au journal Echourouk du 30 mars 2024.

2024400748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 5/02/2024 enregistré à la recette des finances cité Etadhamen le 15/3/2024 quittance n°M029451 n°4201523 Me Chokri Kharoubi a cédé à Me Atef Omrani la totalité du fonds de commerce sis à 330 rue 7 Novembre Etadhemn. Les oppositions seront adressées à Me Atef Omrani sis à Rue Hajeb Elayoun cité Elbasatin Mnihla Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 26/3/2024.

2024400750FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/3/2024 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 5/3/2024 quittance n°18603 enregistrement n°24101216; chacun de :

- Hafida bent Mheni Hamouda Hilati, titulaire de la C.I.N n°05702674.

- Samah bent Salem ben Ibrahim Ben Moualli, titulaire de la C.I.N n°04799930.

- Sami ben Salem ben Ibrahim Ben Moualli, titulaire de la C.I.N n°08313935.

- Anis ben Salem ben Ibrahim Ben Moualli, titulaire de la C.I.N n°08327141.

- Moenes ben Salem ben Ibrahim Ben Moualli, titulaire de la C.I.N n°08338916.

Ont cédé à Ben Salem Ben Ibrahim Ben Moualli Wassim, la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local destiné à la vente et montage des plaques d'immatriculations, photocopie, plastification et tirage des plans sis au 14 rue de Jordanie Tunis.

Les oppositions pourront être admises chez Ben Moualli Wassim à son adresse sise au 14 rue de Jordanie Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 22/3/2024.

2024400752FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Par acte sous seing privé le 6/7/2023 enregistré à la Recette des finances Route de Tunis - Sfax, le 19/10/2023 sous le n°23303701, Quittance n°M099274, la société OLA Energy Tunisie, société anonyme, dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse Cité Les Pins Berges du Lac2 - 1053 Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0000497Q, a confié en gérance libre à Monsieur Mounir ben Taieb FRIKHA, commerçant, titulaire de la CIN n°01323575, inscrit au registre national des entreprises sous le n°0638329 P, un fonds de commerce consistant en une station-service OLA Energy de vente de carburants et lubrifiants sise à Sfax - avenue du 5 août, route de Mahdia.

La présente gérance libre est conclue pour une période de deux années consécutives, commençant le 15/7/2023 et prenant fin le 14/7/2025, moyennant un préavis de 4 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire. A défaut de préavis, la gérance libre se renouvelle par périodes de trois ans.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le Temps le 16-3-2024.

2024400737FCCC3

Fin d'un contrat de location gérance

OLA Energy Tunisie, société anonyme, dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse, Cité Les Pins, les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0000497Q, informe les tiers que le contrat de location-gérance conclu avec Monsieur Mohamed HAMMAMI, commerçant, titulaire de la CIN n°05389146, demeurant à la Zone Industrielle Poudrière 2, Usine Hammami de confection - Sfax, Identifiant unique 1655918 L, portant sur la location d'un fonds de commerce consistant en une station-service sous les couleurs de «OLA Energy» sise à Sfax - route de Mahdia.a été résilié par un avenant de résiliation du 6/7/2023, enregistré à la Recette des Finances Route de

Tunis - Sfax le 07/12/2023 sous le n°23704409, Quittance n°M111522, prenant effet le 14/7/2023.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le Temps le 16-3-2024.

2024400738FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un S.S.P signé le 24/11/2023 enregistré à la recette des finances Ksar Saiid Tunis quittance n°M002238 enregistrement n°24300097.

Mme. Mouna bent Boubaker ben Mohamed AL Sanaa titulaire de la C.I.N n°14756085 a loué à Mr. Wajih ben Brahim Soltani titulaire de la C.I.N n°07483434 la totalité du fonds de commerce en gérance libre sis au 9 avenue Le grand Maghreb Ksar Saiid Bardo Tunis destiné pour un café catégorie 1.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du locataire dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 29 Mars 2024.

2024400740FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite au contrat de location de fonds de commerce signé et légalisé de signature à la municipalité de Menzel Jmil et enregistré à la recette des finances de Menzel Jmil le 14 Mars 2024 quittance n°M0156611 sous le numéro 24300385 et par le quel acte M Kabil Hamidou a loué à Mr Ala Krichah cin n°08147141 la totalité du fonds de commerce et devenu propre propriété sis au local qui se trouve au 14 Janvier Menzel Jmil préparé pour l'activité lavage et vente de produits de nettoyage et ce à la totalité de la somme de mille dinars déclare être chargé de recevoir toute opposition au paiement du prix de la dite location et ce dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk daté du 27 mars 2024.

2024400749FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Et après réduction du prix
Cabinet de Maître Imed Hachicha
Avocat près la cour de cassation
8 rue El Idrissi Tunis
Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62
hachichaimedavocat@gmail.com
MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie : Mohamed ben Ahmed ben Hamed gérant d'une société cin n°1801938 demeurant à rue Tahar Sfar cité El Bousten Kélibia.

Domicile élu chez Maître Ihab ben Rajeb avocat rue Lac Tourkana immeuble Nour le Lac 3 étage bloc B le Lac Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente : La totalité de la propriété dénommée Melk Mohamed d'une superficie de 697 m² objet du tf n°623621 Nabeul.

La totalité de la propriété dénommée Melk Mohamed d'une superficie de 689m² objet du TF n°623622 Nabeul.

- La totalité de la propriété dénommée Melk Mohamed d'une superficie de 698 m² objet du tf n°623623 Nabeul.

Les dites propriétés consistent en un terrain abritant une villa située la zone touristique kelibia el Mansoura composé d'un rc composé d'un garage 2 cuisines hammam et un 1er étage composé d'un salon salle à manger salon de thé, une cuisine salle de bain toilette et un 2ème étage composé de 6 suites la villa est composée d'un bâtiment à usage d'habitation structure en bois composé de deux étages le 1er étage est composé d'un salon et 3 chambres à coucher une cuisine 2 douches le 1er étage est composé d'un salon la superficie totale est de 1074 m² le bâtiment principal villa 840 m² le bâtiment en bois 200 m² la buvette 26 m² le hammam extérieur est 8 m² et une piscine tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

3.481.860.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus. Il est à signaler que loyer du dit immeuble pendant les mois d'été est de 136.800 000 dinars.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le lundi le 6/5/2024 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2024T00314VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Mustapha Oueghlani

Avocat auprès de la cour de cassation

41 Rue 20 Mars 1956

Houmt Souk - Jerba Tunisie

Tél : (75) 650 588

Fax : (75) 650 566.

Email : mus.oueg@gnet.tn

1) L'Avocat du poursuivant : Maître Mustapha Oueghlani Avocat auprès de la cour de cassation, 41 Rue 20 Mars 1956 Houmt Souk Jerba.

2) Le poursuivant : Khoudhir Ben Shamouhil Haddad, Travailleur libre demeurant à Boumellal de la délégation de Houmt Souk Jerba gouvernorat de Médenine.

3) Le poursuivi : Othman Ben Mohamed Ben Elltaeif employé demeurant à Boumallel délégation de Houmt Souk Jerba Gouvernorat de Médenine.

4) - L'immeuble objet de la vente : La totalité d'un lot n°6 qui constitue un terrain nu contenant un palmier est des résidus de matières de construction sa superficie est de 1034 mètres carrés sise dans la cité de Sidi Zayed de la délégation de Houmt Souk Jerba Gouvernorat de Médenine, Le terrain est limité au Sud par la propriété de Kamel El Ghandri, à l'Est par la propriété de Noureddine Karouiya au Nord par une piste utilisée pour tout moyen de transport à l'Ouest par le titre foncier n° R11548.

5) La mise à prix : est fixée à la somme de cent quarante-deux mille six cents quatre-vingt douze Dinars (142.692d, 000), après la déduction effectuée sur la première mise à prix qui s'élevait au montant de 237.820d, 000 par décision de la chambre des ventes aux enchères auprès du tribunal de première instance de Médenine à l'audience du 25/3/2024 concernant l'affaire n°1378.

6) Date de la vente : le lundi six mai de l'an deux milles vingt quatre (6/5/2024) à partir de 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

7) Conditions de visite de l'immeuble : La visite des lieux peut se faire quotidiennement dans la journée entre Huit heures du matin à six heures du soir.

- Pour tout renseignement s'adresser au Cabinet de Maître Oueghlani Mustapha Avocat au 41 Rue Mars 1956 Houmt Souk jerba.

- Pour consulter le cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Médenine.

2024R00793VEPA1

Vente d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet maître Mohamed Ferjani

Avocat

Rue Habib Chagra Gabès

Tél : 75.273.812

Fax : 75.277.222

Matricule fiscal : 243 426 XAP 000

Le saisissant : Société tous services SARL au nom de son représentant légal RC A 1301111999 Gabès siège social situé à rue sidi daoud Gabès.

Le saisi : Abderrazak Mannoubi entrepreneur demeurant à oudref Gabès.

L'avocat poursuivant : maître Mohamed Ferjani, rue Habib Ghagra - Gabès.

L'immeuble saisi : il s'agit d'un immeuble d'habitation traditionnel situé rue Ibn Ghanem délégation oudref Gabès de superficie 400 m² composé d'un r c superficie 320 m² comprend à l'entrée véranda couverte, d'un salon, d'une chambre, quatre pièces, cuisine, d'un chapeau couvert, d'une salle de bain, wc, 2 garages, d'une cou non couverte avec wc, escaliers emmènent au 1er étage superficie
130 m² qui comprend aussi un salon 3 pièces, cuisine, salle de bain, délimité : Sud Emheme Krid allah Est rue Ibn Ghanem Ouest Mannoubi Mannoubi Nord Mohamed Mannoubi.

La mise à prix : de l'immeuble saisi est de 220.900, 000.

Date et heure et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi (29/4/2024) partir de 9h à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance de Gabès situé à l'avenue Farhat Hached - Gabès.

Conditions de visite : la visite de l'immeuble saisi est permise tous les jours de 8 H à 18 H.

2024R00794VEPA1

Vente aux enchères publiques

Villa propriétaire inscrite au service des Biens Immobiliers

Titre foncier 13424.k.

- Déterminer le bien évalué à vendre : villa propriétaire immatriculée à l'administration foncière de Kairouan, thème immobilier 13424 Kairouan, situé 04 rue Yougoslavie parcellement Echaffra cité elmansoura Kairouan, de surface générale 331 m² de 164.80 m² couverte avec 03 chambres, un salon, un complexe sanitaire, une cuisine, un garage avec des escaliers.

- Détermination des propriétaires : C'est une villa commune entre Madame ben Amour Fawzia bent Mohamed fonctionnaire, située au 06 rue Hayfa Kairouan et Monsieur Filali Mongi ben Salem, infirmier, rue Yougoslavie, partiellement Echaffra cité Elmansoura Kairouan.

Prix initial de la vente : quatre vingt six mille quatre cents dinars (86.400dt).

Date d'audience et lieu de vente : lundi 29 avril 2024 à 9h du matin au tribunal de première instance Kairouan.

Visite et observation de l'immeuble : tous les jours de la semaine à l'adresse de la villa rue Yougoslavie parcellement Echaffra cité elmansoura Kairouan

Maître concernant la poursuite : Mr Chaibi Mohamed Hossni, avocat à la cour de cassation, rue 02 mars 1934 Kairouan.

2024S00419VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

La poursuivante :

Zohra Fethia bente Abdelhamid Farah, Cin n°08485618 du 14/8/2020, demeurante à Msaken, élue son domicile légal le bureau de leurs avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Aicha bent Abdelhamid Farah, Cin n°08499327 du 22/4/2004, sis à rue Essafa, Msaken Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble non immatriculé c'est une maison composée de deux étages liées sis sur la voie non accessible Rouis ouvert sur rue Essafa msaken, entouré du nord maison Daouzi Sfar et du ouest voie non accessible Rouis d'où l'entrée, l'est maison Faouzi Sfar et de sud Maison Med Farah.

Rdc composé d'un hall et petite chambre prés des escaliers qui mènent au 1er étage composé de deux chambres, cuisine wc et douche, des escaliers qui mènent au toit.

La superficie du terrain est 90 m², la superficie couverte du 1er étage 29 m² et l'étage supérieur 61 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à soixante dix sept milles huit cents dinars (77.800,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le Jeudi 02 Mai 2024 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2024S00429VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Le poursuivant :

Habib el Abed, demeurant à Msaken Sousse, élu son domicile légal le bureau de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la Cour de cassation, sis à rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la Cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Riadh Gazzeh, travailleur, CIN n°05531859 du 17-02-2003, résident à la rue Amman n°38, Msaken, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit des parts d'un immeuble non immatriculé de la partie saisie sis à la rue Amman, Msaken.

Un immeuble qui se compose d'un hall d'où l'entrée principale du fonds et un séjour à droite, le toit en faux plafond et le terrain en carrelages, 3 chambres, une cuisine et wc, un garage 2.5 m x 1.1 m à coté des escaliers et un hall non couvert qui ouvre sur tous les composants du RDC, les escaliers mènent au 1er étage composé d'un appartement dont le hall est de 5.40 m x 5.20 m, 2 chambres à coucher la 1ère 4.50 m x 3.75 m et la 2ème 5.20 m x 3.50 m cuisine wc et toit avec une chambre.

La superficie du terrain est 180 m², la superficie couverte du RDC est 155 m² et celle du 1er étage 132 m² et la chambre des escaliers avec une superficie de 35 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à quatre vingt dix mille six cents six dinars 250 millimes (90.606, 250 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le Jeudi 02 mai 2024 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2024S00430VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Les poursuivants :

Fatma Bent Elhaj Sghayer, cin n°02886518 demeurante à Msaken Sousse, élue son domicile légal le bureau de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Abdelazize El Sghayer, gérant d'une société, CIN n°02851208 du 20-6-2013, résident à la rue Slah eddine Ayoubi, élu son domicile légal le bureau de son avocat Maître Hamed El Kamel, avocat à la Cour de cassation, sis à la rue Taher Sfar, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble non immatriculé de la partie saisie sis à la rue Slah eddine Ayoubi, Msaken, au nord maison de Khelifa Bouhlel à l'ouest à la rue Slah eddine Ayoubi dont l'entrée Est Fraj Bouhlel et au fond Salem ben Othmane.

Un immeuble qui se compose de 2 étages, le RDC se compose d'un studio qui ouvre sur la route principale et un 2ème studio derrière le 1er composé d'un hall, une chambre, une cuisine et place non couverte et des escaliers qui mènent au 1er étage par des escaliers dont un appartement d'un hall et deux chambres, un 2ème appartement composé d'un hall, deux chambres à coucher cuisine et wc, au 3ème étage composé d'un appartement composé d'un hall sous la forme rectangulaire et le reste un toit dont la porte des escaliers et sa chambre qui lie entre la route principale et les 2 étages. La superficie du terrain est 256 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à quatre cent soixante quatorze mille huit cents soixante quinze dinars (474.875,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 02 mai 2024 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2024S00431VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Abidi Salah Huissier de Justice

Avenue Med Maarouf Sousse

98.503.691

Identifiant unique : 978983 G/A/P/000

Poursuivant :

Banque Nationale Agricole S.A en la personne de son Représentant légal, identifiant Unique n°000123L ayant son siège à l'Avenue Mohamed V Tunis élisant domicile à son Agence Avenue Habib Bourguiba Sousse en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Société Touristique SAMARA, S.A identifiant unique n°004759L siège social à l'avenue Abdelhamid El Kadhi Sousse.

Titre exécutoire :

Grosse sur minute de l'arrêt d'appel n°76573 Cour d'Appel de Sousse le 27/02/2024. Jugement première instance TPI Sousse n°68502 du 30/01/2023 ordonnant l'exécution sur minute, confirmé en appel.

Fonds de commerce à vendre :

CAFE VERANDA

Situé au complexe Slim Center 1 Route touristique Boulevard 14janvier Sousse avec tous ses éléments consistants :

- Droit au bail : le propriétaire du fonds est le propriétaire des murs et de l'espace attenant dans lesquelles est exploité le fonds objet de la vente.

- Les éléments incorporels : comprenant la clientèle l'achalandage la dénomination commerciale et le droit au bail.

- Les éléments corporels: tous les éléments qui équipent le fonds.

Mise à prix :

Un million trois cent cinquante mille Dinars (1.350.000, 000 D) détaillés comme suit :

- Les éléments corporels : 350.000, 000 D.

- Les éléments incorporels :

Clientèle et nom commercial 500.000, 000 D.

Achalandage 250.000, 000 D.

Droit au bail 250.000, 000 D.

Total 1.350.000, 000 D

Date et lieu de l'adjudication :

Jeudi le 18/4/2024 à 11 heures au local où existe le fonds à vendre connu sous la dénomination CAFE VERANDA au complexe Slim Center 1 Route touristique Boulevard 14 Janvier Sousse.

Observation :

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées auprès de l'huissier le dixième de la mise à prix par chèque certifié ou garantie bancaire ou consignation au trésor public.

La vente ne se fera qu'à celui qui aurait réglé le prix de vente et les frais dans le mois qui suit l'enchère.

2024S00434VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Moncef Benhamed

Avocat à la cour de cassation - Sfax

L'adjudication : aura lieu le lundi le 29/4/2024 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chabbi Sfax, affaire n°5811.

Partie poursuivante : Mohamed Nejib Ksibi, gérant de société, CIN 01139682, représenté par son avocat Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son cabinet sis à la rue Habib Thameur immeuble ELMANAR escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax 3000.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation domicilié à son cabinet sis à rue Habib Thameur immeuble ELMANAR escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax 3000. TVA 269491TA-P-000.

Parties saisies :

1/ Fendri Zaineb, au foyer, demeurante route Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax.

2/ Les héritiers de Zohra Fendri, de son mari défunt Ammar Sadok ben Haj Mohamed :

- Ammar Feriel, CIN 01105896

- Ammar Yadh, CIN 00555666

- Ammar Rafik, CIN 00263108

- Ammar Nabila, CIN 00021356

- Ammar Sami (alsami), CIN 04133060

Leur profession journalier, demeurant à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax.

3/ Fendri Mohamed ben Mohamed Elhedi, journalier, demeurant à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax, ayant pour domicile élu cabinet son avocat Maître Turki Moez sis à la rue Habib Thameur immeuble Chakroun 1è B1 Sfax.

4/ Fendri Nabila bent Mohamed Elhedi, au foyer, demeurante à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax, ayant pour domicile élu cabinet son avocat Maître Turki Moez sis à la rue Habib Thameur immeuble Chakroun 1è B1 Sfax.

5/ Fendri Dalila bent Mohamed Elhedi, au foyer, demeurante à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax.

6/ Fourati Souad bent Taher, au foyer, demeurante à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax.

7/ Fendri Rakia bent Abderrahmen, au foyer, demeurante à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax.

8/ Fendri Abessalem, journalier demeurant à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax, ayant pour domicile élu cabinet son avocat Maître Turki Moez sis à la rue Habib Thameur immeuble Chakroun 1è B1 Sfax.

9/ Kamoun Samira ben Mohamed, au foyer, CIN 01006921, demeurante avant à route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax, et maintenant à rue Ram Allah par rue 13 Août Chatrana2 Sokra 2036 Ariana comme domicile élu par le procès n°46288 du 28/11/2019 huissier notaire maître Chouayakh Mohamed.

10/ Fendri Mohamed Salah ben Mahamad Ali, journalier, demeurant avant à route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax, et maintenant à rue Ram Allah par rue 13 Août Chatrana2 Sokra 2036 Ariana comme domicile élu par le procès n°46288 du 28/11/2019 huissier notaire maître Chouayakh Mohamed.

11/ Fendri Yessine ben Mahamad Ali, journalier, demeurant avant à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax, et maintenant à rue Ram Allah par rue 13 Août Chatrana2 Sokra 2036 Ariana comme domicile élu par le procès n°46288 du 28/11/2019 huissier notaire maître Chouayakh Mohamed.

12/ Fendri Assmail ben Mohamad Ali, journalier, demeurant avant à route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax, et maintenant à rue Ram Allah par rue 13 Août Chatrana2 Sokra 2036 Ariana comme domicile élu par le procès n°46288 du 28/11/2019 huissier notaire maître Chouayakh Mohamed.

13/ Fendri Tawfik ben Tayib, journalier, demeurant à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax ayant pour domicile élu cabinet son avocat Maître Turki Moez sis à la rue Habib Thameur immeuble CHAKROUN 1è B1 Sfax.

14/ Fendri Faiza bent Tayib, journalier, demeurante à la route Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax.

15/ Fendri Mohamed Hassan ben Tayib, journalier demeurant route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax, ayant pour domicile élu cabinet son avocat Maître Turki Moez sis à la rue Habib Thameur immeuble Chakroun 1è B1 Sfax.

16/ Fendri Adel ben Ahmed, journalier, demeurant route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax.

17/ Les héritiers de Fendri Fadhila bent Ahmed de son mari défunt Mezghani Hsouna ben Mahmoud :

- Mezghani Ali.

- Mezghani Fatma, CIN 00131450.

- Mezghani Mohamed.

- Mezghani Zaineb.

- Mezghani Mahmoud, CIN 00333696.

Tous journaliers, demeurant à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax.

18/ Les héritiers de Fendri 8ahija bent Ahmed de son mari défunt Mezghani Taoufik ben Hamouda :

- Mezghani Rafika,

- Mezghani Mohamed Nejib, CIN 01316193

- Mezghani Ridha, CIN 01141025

- Mezghani Hedia,

- Mezghani Habib,

Tous journaliers, demeurant à la route de Tunis km 2.5 markaz gadour Sfax.

Il y aura vente aux enchères publiques :

La totalité du bien immobilier enregistré objet du titre foncier n°6486 Sfax nommé - Maaloul et Khalfallah - à vocation d'habitation d'une superficie de 1717 m² sis à la banlieu de Sfax au sud de bir Abbes route de Tunis km1 à coté de voie ferrée Sousse Sfax. Totalité de parcelles 1, parcelle N°1

Mise à prix : Un million cinq cent quarante cinq mille trois cent dinars (1.545.300.000d).

La visite : Peut avoir lieu tous les jours pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignements à contacter le greffe du Tribunal 1ère instance des Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de

l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Elmanar Escalier A bureau 26 Sfax. Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2024X00393VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Amina Dhokkar

Avocat à la cour cassation

04 Rue de Mali Tunis

Tél / Fax : 71 282 029

Poursuivant : Mr Aymen Farhani, étudiant demeurant à cité el intilaka, Borj el Amri.

Partie saisie : Jilani Ben Hassouna Gharbi, (en tant que responsable civile de son fils mineur Mohamed Amin) demeurant à rue El bohra, cité el Fehri el aguba Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Amina Dhokkar avocat à la cour de cassation, 4 bis rue de Mali Tunis.

Immeuble saisi : Il s'agit de toute la part indivise égale à 75/34300 parts, revenant à la partie saisie de terrain dénommé BIR ALI, objet du titre foncier 11568 Manouba, sis à rue EL bohra, cité el Fehri, el aguba Manouba. Le terrain est clôturé et totalement bâti, sur le quel, une villa de deux étages a été édifiée. Le 1er d'une superficie de 75m², appartenant à son frère Abed El Kader. Le 2ème étage est de superficie de 75m², revenant à la partie saisie se compose d'un hall bâti amène à deux chambres à coucher avec une salle d'eau et une cuisine, avec véranda non bâti d'une superficie de 25 m². Avec un escalier non bâti. Cet étage est habité par la partie saisie.

Mise prix : soixante quinze mille dinars (75.000d)

Date et lieu de la vente : Mercredi le 24 Avril 2024 (24/4/2024) à partir de neuf heures dans le cadre d'affaire 477 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de La Manouba rue de Mateur.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe de Tribunal indiqué, ou au cabinet de Maître Dhokkar Amina.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant. Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2024400767VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres n°05

Vente d'un lot de terrain avec toutes ses composantes

Appartenant à la SOCIETE TUNISIENNE DES PEINTURES PUREX - SARL

Capital : 60.000,000 DT

ID : 0023282 A

N° d'affiliation à la CNSS : 13449553

Siège social : Zaouit Sousse Avenue 7 Novembre Sousse

Et la vente d'un lot de terrain appartenant au gérant failli de ladite société sis à Sahline Monastir

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sousse sous le n°141 en date du 18/3/2024, il a été décidé la prolongation des procédures de vente du terrain consistant au lot n°14 bis extrait du titre foncier n°17000 avec toutes ses composantes à son état appartenant à ladite société sise à la zone industrielle à Sidi Abdelhamid Sousse avec une mise à prix fixée à 1.161.702.000 ainsi que la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier n°45213 avec une mise à prix fixée à : 90.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem Ben Khaled son Bureau à l'immeuble El AHMADIA 04 Rue Georges Corse 4000 Sousse (73217330 - 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à l'acquisition de deux terrains dans le cadre de la faillite de la société PUREX.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 26 Avril 2024.

2024S00405VEPA2

Ouverture de Distribution des Deniers

(Selon les articles 466 et 468 de C.P.C.C)

Tribunal de Première Instance de Sousse

Le juge chargé du règlement des ordres et des distributions des deniers

Affaire numéro 213

Suite à la décision de Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse, en date du 21/10/2020 suite à la requête de distribution présentée par Maître Khaled Krichi au nom de son mandant La Banque internationale arabe de Tunisie, son bureau sis au 55 avenue Kheireddine Pacha, Montplaisir, Tunis, après consignation du produit de vente à la caisse des dépôts et consignations quittance n°M050400 du 10/7/2017 d'un montant de trente huit mille sept cent vingt six dinars (38.726.000), quittance n°M005364 du 18/01/201 d'un montant de dix-neuf mille trois cent trente huit dinars (19.338.000) provenant du jugement d'adjudication n°3015 rendu par le tribunal de première instance de Sousse le 26/01/2017 au profit de Maître Habib EL HEGLI au nom de sa mandataire Fatma TRIAA.

Il a été ordonné l'ouverture de la procédure de distribution provenant d'adjudication de l'immeuble

immatriculé dénommé «naima IV» objet du titre foncier n°43036 Sousse constitué de la parcelle n°358, il s'agit d'un terrain agricole composé des arbres fruitiers et de 113 arbres d'oliviers, saisie d'une somme de cinquante huit mille soixante quatre dinars (58.064.000 DT)

Suite au procès d'opposition n°34302 dressé par l'huissier maître Fethi Rabhi le 30/01/2017.

Il est rappelé ainsi que «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée. Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu».

2024S00417VEPA2

Jugement règlement judiciaire

Société ALCHIMI

Société anonyme

Rue Ibn Jazzar Mahdia

MF : 1314287 / G

CNSS n° : 014145 - 54

En vertu du Jugement du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 12/3/2024, dans l'affaire règlement judiciaire n°02/2023 de la société "ALCHIMY" il a été décidé :

- Approbation du programme de sauvetage préparé par l'administrateur Judiciaire inclus dans son rapport du 19/12/2023,

- La société poursuit ses activités

- Considéré que la société est en cessation de payement à partir du 19/01/2023,

- La nomination de l'Administrateur Judiciaire désigné comme superviseur de l'exécution.

- Interdire au propriétaire de la société de transférer ses actifs sans l'autorisation préalable du tribunal.

2024S00432VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures

De Liquidation Héritage

Du Défunt Ahmed Ben Hmida

Ordonnance Sur Requête n°84195

Délivrée par le Tribunal de Première Instance de Nabeul

Maître Chefi Ahmed annonce au public en sa qualité de liquidateur du Défunt Ahmed Ben Hmida titulaire de la CIN n°01650398, la clôture des procédures de liquidation n°66 en vertu de la décision judiciaire rendue par le juge commissaire le 8/01/2024 et la réservation du dossier dans l'archive du tribunal de première instance de Nabeul.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2024400734VEPA2

Avis au public

Avis sur l'adresse du bureau d'un mandataire de justice

Le mandataire de justice Monsieur Montassar Mansouri en sa qualité de Mandataire de Justice sur les biens mobiliers et immobiliers de Monsieur Moncef El Materi en vertu du jugement en référé n°4114/2011 en date du 18/10/2011 du tribunal de 1ère instance de Tunis et que sa nomination a été publié à la page n°1182 du Journal Officiel de la République Tunisienne - Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires n°29 du 8 Mars 2011 - Informe le public que son adresse est sise à : Immeuble Malek Centre Bloc B bureau B 5-2 Centre Urbain Nord Tunis 1082 - Tél : 22 100 099.

2024400735VEPA2

Avis aux créanciers

Avis sur l'adresse du bureau d'un mandataire de justice

Le mandataire de justice Monsieur Montassar Mansouri en sa qualité de Mandataire de Justice sur les biens mobiliers et immobiliers de Monsieur Moncef El Materi en vertu du jugement en référé n° 4114/2011 en date du 18/10/2011 du tribunal de 1ère instance de Tunis et que sa nomination a été publié à la page n°1182 du Journal Officiel de la République Tunisienne - Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires n°29 du 08 Mars 2011- Informe que son adresse est sise à : Immeuble Malek Centre Bloc B bureau B 5-2 Centre Urbain Nord Tunis 1082 - Tél : 22 100 099.

2024400736VEPA2

Appel d'offres vente de deux fonds de commerce

Société OCTOPUS en Faillite

Au capital de : 400 000 D

Identifiant Unique : 0544131H

En vertu du jugement n°199 rendu par le Tribunal de première instance de l'Ariana le 17/5/2021. Le syndic de faillite de la société «OCTOPUS» se propose de mettre en vente par appel d'offres :

1/ Un fonds de commerce de prêt à porter féminin sis à Cité Jamil Menzah 6 - Ariana.

2/ Un fonds de commerce de prêt à porter féminin et Maroquinerie sis à Hammamet.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du syndic de faillite, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 -1002 Tunis - Tél : 71830168, pour retirer les cahiers des charges contre le paiement de 100 dinars non remboursable pour chaque cahier.

Dernier délai de réception des offres le 26 Avril 2024, le cachet de la poste fait foi.

2024400743VEPA2

Décision d'annulation ouverture

Procédure de Règlement judiciaire

Partner Textile Industry

Capital : 100.000 dt

1120810DAM000

Adresse : 17 rue la parfumerie ZI Ksar Said Manouba 2010

En date du 19/3/2024 le tribunal de première instance de Manouba a

rendu la décision suivante dans le dossier de transaction, qui se lit comme suit :

«Le tribunal a décidé en première instance d'infirmer la décision d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire par le dépôt de la requête à l'encontre de la société Partner textile industry dont le registre national des entreprises est B24162282009, d'autoriser l'inscription du présent jugement au registre du commerce de la requérante, d'en transmettre une copie à la commission de contrôle des institutions économiques, de le publier au journal officiel de la République tunisienne aux frais de la société et de mettre à sa charge ses frais de justice."

2024400744VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE TUNISIA HOTELS

«En Liquidation»

Société anonyme

Au capital de 3.029.000 Dinars

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

R.C. : Auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis N° B018482007

Matricule Fiscal : 28578L/A/M/000

Le liquidateur de la Société «TUNISIA HOTELS En Liquidation» à le plaisir de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le lundi 29 avril 2024 à 10 Heures au siège de la Société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation des états financiers de l'exercice 2023

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

3- Lecture du rapport du liquidateur

4- Renouvellement du mandat du liquidateur

5- Modification des statuts

6- Questions diverses.

2024T00310SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSVIK HENRIKSEN ET LARSEN TUNISIE S.A

«En Liquidation»

Société anonyme

Au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre de commerce : B147451996

Matricule Fiscal : 003783/G/B/M/000

C.N.S.S. : 23006-17

Messieurs les actionnaires de la Société «ESSVIK HENRIKSEN ET LARSEN TUNISIE S.A En Liquidation» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le vendredi 26 avril 2024 à 10 Heures au siège de la Société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation et approbation des états financiers de l'exercice 2023

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023

3- Lecture et approbation du rapport du liquidateur de l'année 2023

4- Renouvellement du mandat du liquidateur

5- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

6- Questions diverses.

2024T00311SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Wifak International Bank

S.A. au capital de 150.000.000 D

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

MF : 798651L/P/M/000

CNSS : 316220-00

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2024 à 9h au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités Kheireddine Lac III - Tunis - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2023.

2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2023.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.

4. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

5. Approbation du rapport d'activités de la banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2023.

6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

9. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes

10. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques ou financements étrangers.

11. La fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des comités émanant du conseil.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque.

2024R00791SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire; Exercice 2023

BH BANK

Société anonyme

Au capital de 238.000.000 Dinars

Siège social : 18, avenue Mohamed V - 1023 Tunis

Identifiant unique : 0024588W

Messiers Les actionnaires de la BH BANK sont invités à la réunion de

l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 27 Avril 2024 à 10 H au siège social : 18, avenue Mohamed V - 1023 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023 et des conventions réglementées,

- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Désignation et Renouvellement de mandats d'administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.

- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.

Les actionnaires titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au site web www.bhbank.tn et à la Direction des Participations et produit structurés, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5ème étage Montplaisir - Tunis.

2024R00799SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERAL FOOD & BEVERAGE - SA

Capital social : 4.480.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - ZI Aéroport - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 1591039K

CNSS : 602374-04

Messieurs les Actionnaires "de la société GENERAL FOOD & BEVERAGE S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 Avril 2024 à 11H à son Siège Social sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2023 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration & des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à votre disposition au siège social de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2024400690SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MASTER RETAIL

Société anonyme

Au capital de 36 600 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au R.N.E : 1412646 H

Affiliation à la CNSS : 562543-40

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 29 avril 2024 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Nomination des Administrateurs;

- Désignation d'un commissaire aux comptes ;

- Délégation de pouvoirs.

2024400726SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MAGHREB HYGIENE

Société anonyme

Au capital de 2 880 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE. Charguia II, Angle rue du Métal et rue des

Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au R.N.E : 0030607 T

Affiliation à la CNSS : 80928-30

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 6 Mai 2024 à 11 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2024400727SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE SICAR INVEST

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 de dinars

Identifiant Unique : 0587800 H

MF : 0587800 H/A/M/000

Siège social : 16 rue de Syrie imm épi center Bloc "C" 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de la Sicar Invest invite les Actionnaires de La société à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Avril 2024 à 10 H au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des Etats Financiers dudit exercice

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023

3- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration, des états financiers ainsi que des conventions règlementées relatifs à l'exercice 2023 ;

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023;

6- Fixation de l'enveloppe des Jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2023

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024400741SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DISCOVERY INFORMATIQUE

S.A au capital de 931 400 Dinars

Siège social : Z.I Charguia II Angle Rue du Métal et Rue des Entrepreneurs

Tunis Carthage, 2035

Identifiant Unique au R.N.E : 447258 E

Affiliation à la CNSS : 181016-14

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 29 Avril 2024 à 10 heures, au siège social sis à Charguia II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Nomination des Administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes de la société et du groupe,

- Délégation de pouvoirs.

2024400742SANB3

Convocation aux Actionnaires

Arab Banking Corporation - Tunisie ci-après («Bank ABC - Tunisie»)

Société Anonyme

Au capital de 68.000.000 DT

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac - Tunis

Tél : 71 86 18 61

Fax : 71 86 09 21

email : abc.tunis@bank-abc.com

Identifiant Unique : 0577975B

Arab Banking Corporation Tunisie ci-après («Bank ABC - Tunisie») porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 26 Avril 2024 à 14h au Four Seasons Hôtel Tunis; et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,

3. Lecture et approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2023,

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023,

5. Lecture des rapports des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2023,

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31/12/2023,

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2023,

8. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2023,

9. Nomination de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration,

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,

11. Allocation des jetons de présence aux administrateurs pour l'année 2024,

12. Pouvoirs en vue des formalités.

2024400746SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE ADVANS TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 25 000 000 de dinars

Siège social : IMMEUBLE VIE III, ZAC Khaireddine, Lac III, Tunis

Identifiant unique : 1317726X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ADVANS TUNISIE SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 avril 2024 à 10 Heures (heure Tunis) au siège social de la Société situé à l'immeuble Vie III, ZAC, Khaireddine, lac III, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation;

2. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2023 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Pouvoirs pour les formalités.

Tout actionnaire désirant donner un mandat à une personne de son choix pour se faire représenter doit faire parvenir son pouvoir au plus tard 5 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire, par courrier.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2024400747SANB3

SOCIETE LA GENERALE DE VENTE «GEVE»

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 Dinars

Siège social : C/O STB Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 1015712M

Les actionnaires de la société La Générale de Vente sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2024 à 10 H au siège de STB sis à Rue Hédi Nouira - Tunis à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des états financiers du dit exercice;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2023;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des conventions et opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2023 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7. Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur;

8. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

9. Délégation de pouvoirs.

Les documents relatifs à cette réunion seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2024400751SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

MIXTA TUNISIA IMMOBILIERE

Société anonyme

Capital social : 214.000 dinars

Siège social : 82, Avenue Jugurtha, 1er Etage - Mutuelleville - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1021844M

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Les actionnaires sont convoqués par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2024 à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir par visioconférence le 25 Avril 2024 à 10H avec comme points à l'ordre du jour :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2023,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023,

3- Approbation de conventions réglementées,

4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2023,

5- Quitus aux administrateurs

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Les actionnaires sont convoqués par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2024 à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir par visioconférence le 25 Avril 2024 à 11H avec comme point à l'ordre du jour :

1- Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024400755SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BH SICAF (Filiale de la BH BANK)

S.A au capital de 15 000 000 D

Identifiant Unique : 0496267D

Siège social : Immeuble Espace Tunis Bloc K - 5ème étage Rue Chebbia Montplaisir - 1073 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société BH SICAF (Filiale de la BH BANK) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 30 avril 2024 à 11 H, au siège social de la BH INVEST (Intermédiaire en Bourse) sis à Tunis, Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Sghaier Aouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord 1003, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2023;

4) Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 202 du code des sociétés commerciales;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2023;

7) Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2023;

8) Fixation du montant des jetons de présence;

9) Pouvoir pour formalités.

2024400756SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN BANK

S.A. au capital de 151.320.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - Tunis

R.N.E. : 0000221 M

M.F : 00221 M/P/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 25 Avril 2024 à 16 heures 30 au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2023.

4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

5- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2023.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.

8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2024.

9- Echéance de mandats et nomination des membres du Conseil de Surveillance.

10- Echéance de mandat et nomination d'un commissaire aux comptes.

11- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée où se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction (les titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

2024400757SANB3

SANADETT SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

Les états financiers sont intégralement publiés au journal officiel du CMF

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2023

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3 222 224	2 920 198
b- Obligations et valeurs assimilées	45 835 546	42 653 493
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	4 076 111	2 015 997
b- Disponibilités	11 293 412	10 916 021
AC3- Créances d'exploitation	130	312
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**64 427 423**	**58 506 020**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	26 997	15 687
PA2- Autres créditeurs divers	75 139	78 128
TOTAL PASSIF	**102 136**	**93 815**
ACTIF NET		
CP1- Capital	61 671 476	56 379 804
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	56	33
b- Sommes distribuables de l'exercice	2 653 754	2 032 368
ACTIF NET	**64 325 286**	**58 412 205**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**64 427 423**	**58 506 020**

SANADETT SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en dinars)

	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2022 31/12/2022
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	73 403	68 918
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 559 384	2 413 330
PR 2- Revenus des placements monétaires	789 426	477 159
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**3 422 212**	**2 959 407**
CH 1- Charges de gestion des placements	592 816	583 029
REVENU NET DES PLACEMENTS	**2 829 396**	**2 376 378**
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	105 748	133 068
RESULTAT D EXPLOITATION	**2 723 648**	**2 243 309**
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-69 893	-210 941
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**2 653 754**	**2 032 368**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	69 893	210 941
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	124 860	74 617
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	583 222	505 335
_ Frais de négociation de titres	-810	-440
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**3 430 920**	**2 822 822**

SANADETT SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2023

	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2022 31/12/2022
AN 1- *VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION*		
a- Résultat d 'Exploitation	2 723 648	2 243 309
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	124 860	74 617
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	583 222	505 335
d- Frais de négociation de titres	-810	-440
AN 2- *DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES*	-2 265 148	-2 090 481
AN 3- *TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL*		
a- Souscriptions		
_ Capital	72 176 708	98 049 922
_ Régularisation des sommes non distribuables	369 365	361 233
_ Régularisation des sommes distribuables	1 633 594	1 438 724
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-67 558 225	-103 193 657
_ Régularisation des sommes non distribuables	-403 448	-404 195
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 470 684	-1 842 906
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	5 913 081	-4 858 538
AN 4- *ACTIF NET*		
a- en début de l'exercice	58 412 205	63 270 743
b- en fin de l'exercice	64 325 231	58 412 205
AN 5- *NOMBRE D'ACTIONS*		
a- en début de l'exercice	528 432	576 988
b- en fin de l'exercice	571 583	528 432
VALEUR LIQUIDATIVE	112,539	110,539
AN6- TAUX DE RENDEMENT	5,29%	4,41%

2024R00782BCFA5

Caisse Nationale de Sécurité Sociales

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1-Les états financiers sont élaborés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes.

2-Les cotisants et comptes rattachés sont constitués par les soldes débiteurs des employeurs et des travailleurs non salariés arrêtés au 31 décembre ainsi que les cotisations estimées du 4ème trimestre.

3- Les assurés sociaux et les comptes rattachés sont constitués par les soldes créditeurs des comptes des assurés sociaux arrêtés au 31 décembre ainsi que les charges à payer et les provisions pour charges au titre des prestations gérées par la caisse.

4-Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les avoirs en caisses, banques et établissements assimilés et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer.

5-Les produits techniques regroupent principalement le montant « net constaté » des cotisations en principal sans T.O et le montant « net recouvré » des cotisations en taxation d'office et en pénalités au titre des quatre trimestres civils.

6-Les charges techniques regroupent principalement les prestations familiales, les assurances sociales (indemnités de décès et capital décès), les prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants, les prestations du régime de protection sociale et les Actions sanitaires aux pensionnés ainsi que les actions sociales.

7- Les charges administratives regroupent principalement les charges de personnel et les services extérieurs engagés par la CNSS dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de gestion des régimes de sécurité sociale ainsi que les dotations aux amortissements et les provisions pour dépréciation des valeurs des actifs à usage administratif.

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

ACTIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2022	2021
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Corporelles et Incorporelles		208 695	202 341
Moins : Amortissements		-134 821	-127 337
		73 874	**75 004**
Immobilisations financières		447 080	449 760
Moins : Provisions		-62 149	-64 712
		384 931	**385 048**
Total des Actifs Immobilisés		**458 805**	**460 052**
Autres Actifs non Courants		**124**	**124**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**458 929**	**460 176**
ACTIFS COURANTS			
Total Cotisants et comptes rattachés	2	7 096 841	7 409 551
Moins : Provisions		-4 000 944	-3 743 144
		3 095 897	**3 666 407**
Autres Actifs Courants		800 908	736 092
Moins : Provisions		-68 688	-66 587
		732 220	**669 505**
Actifs gérés pour le compte de la CNAM		**35 511**	**36 088**
Placements et autres Actifs Financiers		91 823	83 872
Moins : Provisions		-13 367	-13 276
		78 456	**70 596**
Liquidités et Equivalents de Liquidité	4	521 546	328 432
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**4 463 630**	**4 771 028**
TOTAL DES ACTIFS		**4 922 559**	**5 231 204**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2022	2021
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		-3 433 036	-2 158 646
Résultat de l'exercice		**-951 450**	**-1274 346**
Total des Capitaux Propres		**-4 384 486**	**-3 432 992**
PASSIFS			
Passifs Non Courants			
Provisions pour risques et charges		32 323	25 864
Total des Passifs Non Courants		**32 323**	**25 864**
Passifs Courants			
Assurés Sociaux et Comptes Rattachés	3	332 570	295 372
Cotisants et Comptes Rattachés		254 680	218 992
Autres Passifs Courants		1 675 839	1 552 135
Comptes courants CNAM		7 011 633	6 571 833
Total des Passifs Courants		**9 274 722**	**8 638 332**
TOTAL DES PASSIFS		**9 307 045**	**8 664 196**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**4 922 559**	**5 231 204**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE RESULTAT

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2022	2021
PRODUITS TECHNIQUES	5	**4 168 650**	**3 749 199**
CHARGES TECHNIQUES	6	**-5 119 707**	**-4 694 418**
Résultat Technique		**-951 057**	**-945 219**
Provisions pour depré Comptes des Cotisants et Assurés sociaux	7	-144 985	-204 500
Résultat Technique net des provisions		**-1 096 042**	**-1 149 719**
Produits des Placements nets d' Impôt		42 267	25 973
Produits des policliniques et du CAO (*)		8 561	7 434
Facturation à la CNAM (*)		89 181	90 961
Charges Administratives (frais de gestion nets des récupérations)		-153 793	-151 321
Charges des policliniques et du CAO (*)		-97 742	-98 395
Résultat d'Exploitation		**-1 207 568**	**-1 275 067**
Autres produits Ordinaires		260 164	2 294
Autres charges Ordinaires		-4 046	-1 573
Résultat des Activités Ordinaires		**-951 450**	**-1 274 346**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-951 450**	**-1 274 346**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2022	2021
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation :			
_ Encaissements des cotisations	5	6 314 295	5 383 927
_ Décaissements des prestations sociales	6	-4 941 697	-4 659 202
_ Encaissements des revenus des placements		25 717	23 316
_ Encaissements au titre des opérations gérées pour le compte des tiers		855 260	874 281
_ Decaissements au titre des opérations gérées pour le compte des tiers		-1 825 825	-1 410 038
_ Décaissements au titre des frais de gestion		-138 623	-132 570
_ Autres encaissements d'exploitation non classés ailleurs		17 027	9 184
_ Autres décaissements d'exploitation non classés ailleurs		-65 906	-95 221
Flux Net de Trésorerie d'exploitation :		**240 248**	**-6 323**
Flux de Trésorerie liés aux Investissements :			
_ Acquisitions d'immob. corporelles et incorporelles		-6 881	-6 182
_ Cession d'immobilisations			195
_ Tombées en ppl. des placements en obligations & bons du trésor			2 000
_ Prêts consentis		-75 063	-76 448
_ Recouvrement en principal des prêts		34 810	31 571
Flux Net de Trésorerie des Investissements :		**-47 134**	**-48 864**
Variation de Trésorerie		193 114	-55 187
Trésorerie au début de l'exercice		328 432	383 619
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	**521 546**	**328 432**

2024R00801BCFA5

Caisse Nationale de Sécurité Sociales

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1-Les états financiers sont élaborés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes.

2-Les cotisants et comptes rattachés sont constitués par les soldes débiteurs des employeurs et des travailleurs non salariés arrêtés au 31 décembre ainsi que les cotisations estimées du 4ème trimestre.

3- Les assurés sociaux et les comptes rattachés sont constitués par les soldes créditeurs des comptes des assurés sociaux arrêtés au 31 décembre ainsi que les charges à payer et les provisions pour charges au titre des prestations gérées par la caisse.

4-Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les avoirs en caisses, banques et établissements assimilés et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer.

5-Les produits techniques regroupent principalement le montant « net constaté » des cotisations en principal sans T.O et le montant « net recouvré » des cotisations en taxation d'office et en pénalités au titre des quatre trimestres civils.

6-Les charges techniques regroupent principalement les prestations familiales, les assurances sociales (indemnités de décès et capital décès), les prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants, les prestations du régime de protection sociale et les Actions sanitaires aux pensionnés ainsi que les actions sociales.

7- Les charges administratives regroupent principalement les charges de personnel et les services extérieurs engagés par la CNSS dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de gestion des régimes de sécurité sociale ainsi que les dotations aux amortissements et les provisions pour dépréciation des valeurs des actifs à usage administratif.

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

ACTIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2021	2020
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Corporelles et Incorporelles		202 341	193 285
Moins : Amortissements		-127 337	-119 896
		75 004	**73 389**
Immobilisations financières		449 760	446 941
Moins : Provisions		-64 712	-57 502
		384 931	**385 048**
Total des Actifs Immobilisés		**460 052**	**462 828**
Autres Actifs non Courants		**124**	**124**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**460 176**	**462 952**
ACTIFS COURANTS			
Total Cotisants et comptes rattachés	2	7 409 551	6 607 696
Moins : Provisions		-3 743 144	-3 380 092
		3 666 407	**3 227 604**
Autres Actifs Courants		736 092	684 353
Moins : Provisions		-66 587	-65 643
		669 505	**618 710**
Actifs gérés pour le compte de la CNAM		**36 088**	**37 141**
Placements et autres Actifs Financiers		70 596	64 671
Liquidités et Equivalents de Liquidité	4	328 432	383 619
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**4 771 028**	**4 331 745**
TOTAL DES ACTIFS		**5 231 204**	**4 794 697**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2021	2020
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		-2 158 646	-1 067 130
Résultat de l'exercice		**-1274 346**	**-1091 500**
Total des Capitaux Propres		**-3 432 992**	**-2 158 630**
PASSIFS			
Passifs Non Courants			
Provisions pour risques et charges		25 864	25 864
Total des Passifs Non Courants		**25 864**	**25 864**
Passifs Courants			
Assurés Sociaux et Comptes Rattachés	3	295 372	327 276
Cotisants et Comptes Rattachés		218 992	203 947
Autres Passifs Courants		1 552 135	1 552 135
Comptes courants CNAM		6 571 833	6 571 833
Total des Passifs Courants		**8 638 332**	**8 655 191**
TOTAL DES PASSIFS		**8 664 196**	**8 681 055**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**5 231 204**	**6 522 425**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE RESULTAT

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2021	2020
PRODUITS TECHNIQUES	5	**3 749 199**	**3 430 021**
CHARGES TECHNIQUES	6	**-4 694 418**	**-4 184 018**
Résultat Technique		**-945 219**	**-753 997**
Provisions pour depré Comptes des Cotisants et Assurés sociaux	7	-204 500	-234 840
Résultat Technique net des provisions		**-1 149 719**	**-988 837**
Produits des Placements nets d' Impôt		25 973	15 728
Produits des policliniques et du CAO (*)		7 434	7 335
Facturation à la CNAM (*)		90 961	97 129
Charges Administratives (frais de gestion nets des récupérations)		-151 321	-158 135
Charges des policliniques et du CAO (*)		-98 395	-104 464
Résultat d'Exploitation		**-1 275 067**	**-1 131 244**
Autres produits Ordinaires		2 294	41 059
Autres charges Ordinaires		-1 573	-1 315
Résultat des Activités Ordinaires		**-1 274 346**	**-1 091 500**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-1 274 346**	**-1 091 500**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2021	2020
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation :			
_ Encaissements des cotisations	5	5 383 927	4 939 971
_ Décaissements des prestations sociales	6	-4 659 202	-3 926 101
_ Encaissements des revenus des placements		23 316	22 945
_ Encaissements au titre des opérations gérées pour le compte des tiers		883 465	1 475 676
_ Decaissements au titre des opérations gérées pour le compte des tiers		-1 505 259	-2 058 296
_ Décaissements au titre des frais de gestion	7	-132 570	-145 799
Flux Net de Trésorerie d'exploitation :		**-6 323**	**308 396**
Flux de Trésorerie liés aux Investissements :			
_ Acquisitions d'immob. corporelles et incorporelles		-6 182	-3 593
_ Cession d'immobilisations		195	116
_ Prêts consentis		-76 448	-70 686
_ Recouvrement en principal des prêts		33 571	37 495
Flux Net de Trésorerie des Investissements :		**-48 864**	**-36 668**
Variation de Trésorerie		-55 187	271 728
Trésorerie au début de l'exercice		383 619	111 891
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	**328 432**	**383 619**

2024R00802BCFA5